

- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DES RIVIERES
ASTARAC-LOMAGNE
(SYGRAL)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

- République Française -

Date de la séance

17 MARS 2025

Date de la convocation

4 MARS 2025

Objet de la délibération

Approbation du Programme pluriannuel de gestion (PPG) des milieux aquatiques et humides du secteur géographique « Ayroux, Sère, St-Michel » portant demande d'instruction au titre de la procédure de Déclaration d'intérêt général (DIG)

Feuille n°1/3

Publication et notification

Le

VOTE

Membres en exercice :	34
Délégués titulaires présents :	20
Délégués suppléants présents :	3
Délégués suppléants avec voix délibérative :	3
Délégués avec pouvoir de vote :	0
POUR :	23
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

ET LE DIX-SEPT MARS

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MANTOVANI GUY.

Délégués présents :CA Grand Auch Cœur de Gascogne : VERGÉ PatrickCC Lomagne Gersoise : BLANCQUART PhilippeCC Bastides de Lomagne : DORBES Marceau, CETTOLO Serge, LABORDE Christophe, LACOURT Guy, MANTOVANI GuyCC du Savès : LAFFITEAU AlainCC Val de Gers : BALAS Max, BRIET MichelCC Coteaux Arrats Gimone : GABRIEL Bruno, POMIES ChristianCC de la Gascogne Toulousaine : M. DUPOUX Jean-LucCC des Deux Rives : DUPUY Jean, BENVENUTO RaymondCC Terres des Confluences : AVARELLO Georgette, SAMAIN Hugues, DELLAC PatrickCC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : DEPRINCE Jean-Luc, MEILHAN Yves, COUREAU Jean-LouisCC Grand Sud T&G : BELLOC Alain, COULON Marie-Christine**Délégués excusés :**

M. ALEM Pierre et M. DULONG Christian (3CAG), T&G), M. FRECHOU Alain (5C)

Secrétaire de séance : M. BLANCQUART Philippe

Objet : Approbation du Programme pluriannuel de gestion (PPG) des milieux aquatiques et humides du secteur « Ayroux, Sère, St-Michel » portant demande d'instruction selon la procédure de Déclaration d'intérêt général (DIG)

M. le Président rappelle que la phase d'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques et humides du secteur « Ayroux, Sère, St-Michel » arrive à sa fin.

Débutée en 2021 puis interrompue un an, jusqu'en septembre 2024, la mise en place de ce programme d'actions repose sur :

- Une phase de terrain pour effectuer l'état des lieux des principaux cours d'eau du territoire (linéaire total prospecté : 135 km de cours d'eau masses d'eau) ;
- Un diagnostic hydromorphologique des cours d'eau et un diagnostic du territoire ;
- Une co-construction du PPG avec les élus du territoire ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers.

Ce programme d'actions a été présenté aux élus membres du comité opérationnel du secteur lors de la réunion en date du 28 janvier 2025.

Les actions proposées et le plan de financement prévisionnel correspondant ont été validés à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

Aussi, sur proposition des membres du comité opérationnel du secteur « Ayroux, Sère, St-Michel », M. le Président expose aux membres du comité syndical le contenu du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques et humides du secteur « Ayroux, Sère, St-Michel » proposé pour la période 2025-2029.



- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DES RIVIERES
ASTARAC-LOMAGNE
(SYGRAL)**

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 032-200090694-20250317-39-DE

5/10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- République Française -

Date de la séance

17 MARS 2025

Date de la convocation

4 MARS 2025

Objet de la délibération

Approbation du Programme pluriannuel de gestion (PPG) des milieux aquatiques et humides du secteur géographique « Ayroux, Sère, St-Michel » portant demande d'instruction au titre de la procédure de Déclaration d'intérêt général (DIG)

Feuille n°2/3

Publication et notification

Le

VOTE

Membres en exercice : 34
Délégués titulaires présents : 20
Délégués suppléants présents : 3

Délégués suppléants avec voix délibérative : 3
Délégués avec pouvoir de vote : 0

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Il rappelle qu'en application des orientations du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 et conformément aux échéances de « Bon Etat » de la Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE concernant les masses d'eau du territoire, les actions proposées s'articulent selon 6 axes :

- Interventions ponctuelles de désencombrement du lit mineur des cours d'eau ;
- Restauration fonctionnelle du lit et des berges ;
- Etudes préalables aux travaux ;
- Préservation, restauration et gestion de zones humides ;
- Aménagements sur le bassin versant ;
- Animation, communication, sensibilisation.

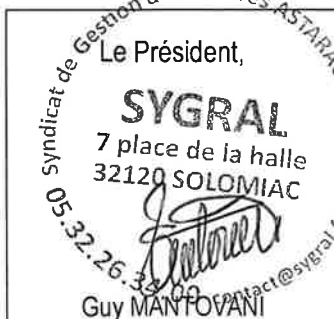
Sur la base de ses grandes thématiques, le PPG « Ayroux, Sère, St-Michel » pour la période 2025-2029 se résume comme suit :

Thématiques	Montant prévisionnel du PPG 2025-2029	Taux d'aides publiques	Aides publiques attendues
Interventions ponctuelles de désencombrement du lit mineur	35 000,00 €	50 à 80 % (selon taux départemental)	28 000,00 €
Restauration fonctionnelle du lit et des berges	240 000,00 €	80 %	192 000,00 €
Etudes préalables aux travaux	60 000,00 €	80%	48 000,00 €
Présentation, restauration et gestion de zones humides	50 000,00 €	80 %	40 000,00 €
Aménagements sur le bassin versant	45 000,00 €	80 %	36 000,00 €
Animation, communication, sensibilisation	20 000,00 €	70 %	14 000,00 €
TOTAL :	450 000,00 €	79 %	358 000,00 €
Autofinancement prévisionnel :			92 000,00 €

M. le Président souligne que le plan de financement de ce PPG a été établi selon les règles en vigueur concernant l'attribution des aides publiques. Aussi, il doit être considéré avec réserve notamment au regard des éventuelles évolutions des politiques publiques des différents partenaires financiers (Agence de l'Eau, Départements et Région).

Dans tous les cas, un réajustement annuel du plan de financement du programme d'actions sera réalisé et la part d'autofinancement adaptée en fonction.

M. le Président indique qu'après validation par l'assemblée délibérante, ce PPG doit faire l'objet d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) selon les dispositions prévues au Code de l'Environnement, soumise à enquête publique, avec la tenue de plusieurs permanences du commissaire-enquêteur sur différentes communes du territoire.



- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DES RIVIERES
ASTARAC-LOMAGNE
(SYGRAL)**

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 032-200090694-20250317-39-DE

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- République Française -

Date de la séance

17 MARS 2025

Date de la convocation

4 MARS 2025

Objet de la délibération

Approbation du Programme pluriannuel de gestion (PPG) des milieux aquatiques et humides du secteur géographique « Ayroux, Sère, St-Michel » portant demande d'instruction au titre de la procédure de Déclaration d'intérêt général (DIG)

Feuille n°3/3

Publication et notification

Le

VOTE

Membres en exercice : 34
Délégués titulaires présents : 20
Délégués suppléants présents : 3

Délégués suppléants avec voix délibérative : 3
Délégués avec pouvoir de vote : 0

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

A l'issue de de cette procédure et en tenant compte de l'avis formulé par le commissaire-enquêteur dans son rapport, M. le préfet de Tarn-et-Garonne délivrera un arrêté préfectoral déclarant le programme d'actions d'intérêt général et autorisant la mise en œuvre des opérations planifiées.

Ouïe l'exposé et après échange de vues, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- 1°/ **Approuvent** le Programme pluriannuel de gestion (PPG) des milieux aquatiques et humides du secteur « Ayroux, Sère, St-Michel » pour la période 2025-2029, tel que proposé ;
- 2°/ **Chargent** M. le Président de soumettre le dossier du PPG à la procédure de Déclaration d'intérêt général (DIG) ;
- 3°/ **Disent** que les crédits liés aux frais d'enquête publique sont inscrits au budget de la collectivité, aux articles et chapitres prévus à cet effet, de l'année en cours ;
- 4°/ **Chargent** M. le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du PPG.

Fait et délibéré le 17/03/2025.

CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,

SYGRAL

7 place de la halle
32120 SOLOMIAC

Guy MANTOVANI

